

Liste de contrôle pour demande de visa |

Voyage à caractère familial ou privé

- Tous les documents sont à présenter en originaux.
- Votre dossier doit être dans l'ordre exact présenté ci-dessous sous peine de non recevabilité.
- Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa.
- Tous les documents doivent être datés de moins de trois mois.
- L'Ambassade conserve les originaux versés au dossier. Si le demandeur a besoin que les originaux lui soient retournés, ceux-ci doivent être accompagnés d'une photocopie de bonne qualité.

A. JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ ET DE SITUATION PERSONNELLE

- 1. [Un formulaire de Demande de visa](#) dûment renseigné, daté et signé
- 2. Une photo d'identité récente au format 35 x 45 mm (tête nue de face sur fond clair, le visage devant couvrir les 2/3 de la photo), collée sur le formulaire, et non agrafée.
- 3. Le **passport** accompagné de la photocopie de bonne qualité de toutes les pages du passeport. Sa validité doit être supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité, il doit avoir moins de 10 ans et doit comporter au moins deux pages vierges (destinées à recevoir le visa).
- 4. **Ressortissants étrangers résidant au Maroc**
 - carte de résidence marocaine ou récépissé de la demande de renouvellement;
 - documents d'état civil (acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille ou autre) (à présenter selon le cas).

B. JUSTIFICATIFS D'ASSURANCE MÉDICALE INTERNATIONALE SOINS/RAPATRIEMENT

- 5. Une police d'assurance médicale internationale soins/rapatriement souscrite au nom du demandeur, valable pour toute la durée du séjour en Croatie, et couvrant les éventuels soins médicaux d'urgence et/ou soins d'hospitalisation d'urgence en Croatie d'un montant minimum de garantie de 30 000 €, ainsi que les frais de rapatriement.

C. JUSTIFICATIF DU MOYEN DE TRANSPORT

- 6. Le **billet d'avion** aller-retour (ou à défaut une confirmation de réservation) ou d'un billet aller et d'un billet en direction d'un pays tiers.

D. JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER EN FONCTION DE L'OBJET DU VOYAGE.

- ***pour toute visite privée (ou familiale)***, comme preuve de l'objet du séjour, il est nécessaire de fournir une *lettre de garantie pour un ressortissant étranger émanant d'une personne physique*, qui doit être authentifiée auprès d'un notaire en Croatie ou dans une ambassade croate, si le garant est un ressortissant croate, ou bien uniquement auprès d'un notaire, si le garant est un ressortissant étranger titulaire d'une autorisation de séjour en Croatie.

Le formulaire de la Lettre de garantie est à télécharger

ici : <https://mvep.gov.hr/UserDocsImages/files/file/obraci/JamstvenoPismoFizickaOsoba.pdf>

***Attention** : seul ce modèle de lettre d'invitation réglementaire sera pris en compte.*

b. Hommes/femmes d'affaires, commerçants, professions libérales

- original de l'inscription de la société au registre du commerce;
- statuts originaux de la société;
- original de la patente de la société pour l'année en cours;
- original de l'Impôt général sur les revenus (IGR) de la société pour l'année en cours;
- déclaration originale du dernier paiement en date d'autres impôts effectué par la société;
- originaux des relevés bancaires de la société des trois derniers mois;
- originaux des relevés bancaires du compte personnel du demandeur des trois derniers mois;
- carte professionnelle du demandeur ou attestation de l'ordre professionnel, selon le cas, et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immeubles, de terrains agricoles ou propriété foncière).

c. Salariés

- attestation de travail;
- certificat de travail délivré par la CNSS (Caisse nationale de Sécurité sociale);
- bordereaux de la CNSS des trois derniers mois et attestation récapitulative des salaires; et
- originaux des trois derniers bulletins de salaire;
- originaux des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

d. Retraités

- attestation de pension,
- originaux des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

e. Fonctionnaires

- attestation de fonction;
- originaux des trois derniers bulletins de paie;
- originaux des relevés bancaires des trois derniers mois; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

f. Agriculteurs

- attestation d'exploitant agricole;
- certificat de titre de propriété agricole; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

g. Mineurs d'âge

- le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur légal est exigé si le mineur d'âge voyage seul ou avec un seul parent, sauf dans le cas où le parent seul avec lequel le mineur doit voyager est titulaire exclusif de l'autorité parentale;
- original de l'acte de naissance ou du livret de famille des parents;
- document de prise en charge signé et légalisé établissant la situation socioprofessionnelle des parents/du ou des représentants légaux en fonction des catégories ci-dessus; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

h. Étudiants/écoliers

- s'il s'agit d'un mineur d'âge : autorisation de quitter le territoire du/des représentant(s) légal/légaux, signée et légalisée (cette autorisation doit notamment porter mention de l'état civil du du/des représentant(s) légal/légaux, du motif et de la durée prévue du séjour, de la durée couverte par cette autorisation de sortie du territoire);
- certificat de scolarité/carte d'étudiant pour l'année en cours;
- original de l'acte de naissance ou du livret de famille des parents;
- document de prise en charge signé et légalisé établissant la situation socioprofessionnelle des parents/du ou des représentants légaux en fonction des catégories ci-dessus; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

i. Personnes sans emploi

- Document de prise en charge signé et légalisé établissant la situation socioprofessionnelle de la personne assurant la prise en charge en fonction des catégories ci-dessus, et relevés bancaires de ce répondant pour les trois derniers mois, le cas échéant; et/ou
- autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.